

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202307-097

Du 18 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Sablières, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : THIBON Jean François, DUCROS Loïc, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER BASTIDE Jean Marc, PLANET Olivier, AUZAS Vincent, LAPORTE Jean Pierre, POUGET TIRION Dominique, DJIANN Nicole, BERRES Thierry, BOISSIN Eric, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, BALAZUC Christian, AUDIBERT François, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : AUZAS Vincent (pouvoir de Carole LASTELLA), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), PLANET Olivier (pouvoir de LACOUR Gladie), DEYDIER BASTIDE Jean Marc (pouvoir de ROUSTANG Yves), LAPORTE Jean Pierre (pouvoir de CARRIER Martine), POUGET TIRION Dominique (pouvoir de MARCHAL Yannick), BERRES Thierry (pouvoir de MOZZATTI Albert), MANFREDI VIELFAURE Pascale (pouvoir de GALLET Françoise), MAZILLE Didier (pouvoir de GOUBE Julien), SALEL Matthieu (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine).

Présents sans pouvoir de vote : HOURS Roland

Excusés : BELVA Nathalie, PRANDI Patrice

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 29

Pouvoir : 10

Date de la convocation 12 juillet 2023

A été élu secrétaire : DEYDIER-BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial rendu le 22 juin 2023.

Le Président expose au conseil qu'il conviendrait à compter du 1^{er} août 2023 de supprimer les emplois inscrits dans le tableau joint en annexe, considérant que ces emplois ne sont pas pourvus suite à des avancements de grades, des changements de poste ou de contrat.

Le Conseil Communautaire,

Ouï l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide, de :

Acter les suppressions d'emplois permanents telle que présenté dans le tableau annexé à la présente **Compléter** en ce sens le tableau des effectifs de la collectivité.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

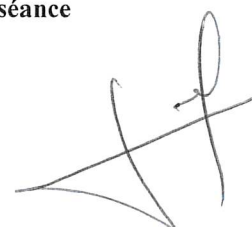
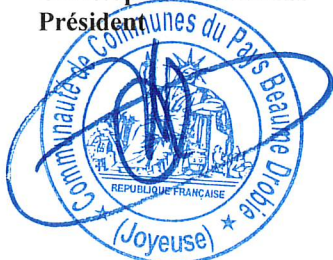
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Christophe DEFFREIX

Président

Jean Marc DEYDIER BASTIDE

Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le 27/07/2023



ID : 007-240700302-20230718-C_202307_097-DE

Cadre	Grade de l'emploi ouvert	Service	Pourvu par un Titulaire (Temps de travail)	Contractuel (Temps de travail)	Non pourvu (Temps de travail)
Filière Administrative					
B	Rédacteur principal	Administratif			NP 17h30
C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Administratif			NP 35h
C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Administratif			NP 35h
Filière Culturelle					
B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe	Mise à disposition "SPL Cévennes d'Ardèche"			NP 35h
Filière Sociale					
Filière Médico sociale					
B	Educatrice territoriale de jeunes enfants	Crèche			NP 35h
C	Auxiliaire de puériculture	Crèche			NP 35h
Filière Animation					
B	Animatrice principale	Crèche			NP 35h
C	Adjoint d'animation territorial	Crèche			NP 30h
C	Adjoint d'animation territorial	Crèche			NP 17h30
C	Adjoint d'animation territorial	Crèche			NP 21h
C	Adjoint d'animation territorial	Crèche			NP 32h
C	Adjoint d'animation territorial	Crèche			NP 30h
C	Adjoint d'animation territorial	Crèche			NP 30h
C	Adjoint d'animation territorial	Crèche			NP 33h
C	Agent d'animation du centre multimédia				NP 35h -CDI
Filière Technique					
B	Technicien territorial	Technique			NP 35h
Filière administrative "Déchets ménagers"					
Filière technique "Déchets ménagers"					
B	Technicien principal de 2ème classe				NP 35h
C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Collecte déchets ménagers			NP 35h

Filière technique SPANC